

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2018 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)
MM Gervais Ouellette, conseiller (19h)
Ghislain Gagnon, conseiller (19h)
Pierre Lessard, conseiller (19h)
MME Ginette Chapdelaine, conseillère (19h)
Marjolaine Vaudreuil, conseillère (19h)
M. Pierre-André Arès, conseiller (19h)

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.

«Le monde appartient aux optimistes, les pessimistes ne sont que des spectateurs.»

2018-11-310

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

Administration

- ✚ Nomination des personnes désignées pour l'application des règlements numéros : 2010-310, 2010-311, 2010-312, 2010-313, 2010-314 et 2010-315
- ✚ Achat de Poinsettias : Fondation CLSC Suzor-Côté

En conséquence, sur proposition de la conseillère Ginette Chapdelaine, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS ET DU REGISTRE DES AVANTAGES REÇUS DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL

La directrice générale, Chantale Ramsay dépose la déclaration des intérêts pécuniers de tous les membres du conseil. Le registre des avantages reçus n'indique aucun avantage reçu.

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS D'OCTOBRE 2018

Rien à signaler.

2018-11-311

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS D'OCTOBRE 2018

Considérant que les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre et de la séance extraordinaire tenue le 29 octobre 2018 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre et de la séance extraordinaire tenue le 29 octobre 2018 soient adoptés tel que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-11-312

ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
Air Liquide Canada	Accessoires pour soudure	25.18 \$
Antoinette Paradis	Immatriculation camionnette Sentier Les Pieds d'Or	191.94 \$
Asphalte RDA	Asphalte froide	867.14 \$
Aspirateur Pierre Martel	Réparation balayeuse CPE	394.33 \$
Banque Nationale	Inscription journée Biblio de la conseillère, Ginette Chapdelaine	34.49 \$
Batteries DM	Piles service incendie	70.64 \$
Bentar	Pancarte Parc industriel	293.19 \$
Centre du Camion Gauthier	Réparation camion #1	1 118.46 \$
Charest International	Réparation camion #1 et #6	930.67 \$
Entreprise C.M. & Fils	Location terrière rang 7 installation glissière de sécurité	275.94 \$
Entreprise MO	Achat petite pierre déneigement, terre tamisé parc, réparation côté Chemin Craig et creusage de fossés	16 623.21 \$
Fondation Solidarité Jeunesse	Journée Normand Maurice	460.85 \$
Garage G. Allison	Achat Hélium pour la journée de prévention des incendies	103.48 \$
Geneviève Brizard	Accessoires activités service de garde	282.84 \$
Groupe Environnex	Analyses d'eau potable	37.94 \$
J. Marc Laroche	Réparation lumières de rues	110.61 \$
Légion Royale Canadienne	Jour du Souvenir	100.00 \$
Location d'outil Simplex	Location scie émondage route du 6e rang, location plaque vibrante et scie à béton réparation coin Cayouette et St-Joseph	423.49 \$
Maureen Martineau	Achat livres bibliothèque	40.86 \$
Mines Seleine	Sel à déglçage	9 893.18 \$
Outil Mag	Achat fusil à graisse	226.50 \$
Pièces d'auto Allison	Pièces et accessoires camion de déneigement	218.16 \$
Pronature	Pièces manquantes lors de la première commande de piège à castor	321.91 \$
Robitaille Équipements	Achat sabots et lames déneigement	13 668.23 \$
La Sablière de Warwick	Rechargement Chemin Allison et location boîte pour asphalte	178 748.14 \$
Services Mobiles Cloutier	Réparation camion #1	1 532.38 \$
Sidevic	Pièces camion de déneigement	224.52 \$
TechService	Enregistreur de données et finalisation travaux station de pompage	2 731.81 \$
VFD	Pièce camion #6	1.78 \$

Vivaco	Achat divers et drains route du 6e rang	1 463.71 \$
Total		231 415.58 \$

Sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme globale de 231 415.58\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois d'octobre 2018 relatif à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 99 971.48\$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 31 octobre 2018.

RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE D'UN DOSSIER

Le conseiller, Gervais Ouellette

- Mentionne que la saison de déneigement est débutée.

Le conseiller, Ghislain Gagnon

- Mentionne qu'il a une problématique au niveau de la récupération et de la gestion des déchets dans les salles municipales et que des bacs à trois voies, pour la récupération, les déchets et le compost seront achetés et installés dans celles-ci;
- Mentionne que la municipalité a proposé au Comité 12-18 de faire la gestion de la récupération des canettes consignées dans les salles municipales et de conserver les profits liés aux consignés;
- Mentionne qu'il a débuté la fabrication de bacs en bois de merisier pour effectuer le recyclage des canettes consignées dans les salles municipales. Le tout bénévolement.

Le conseiller, Pierre Lessard

- Rien à signaler.

La conseillère, Marjolaine Vaudreuil

- Rien à signaler.

La conseillère, Ginette Chapdelaine

- Rien à signaler.

Le conseiller, Pierre-André Arès

- Invite la population à la consultation publique du Comité Mada, Municipalité Amie des aînées, Amie des enfants, qui aura lieu le lundi 12 novembre 2018 à 18h30 au Pavillon Armand-Rousseau et mentionne qu'un service gratuit de garderie sera offert par les 12-18 à l'école Saint-Cœur de Marie pour les parents qui souhaitent participer à la consultation publique.

Le maire, Réal Fortin

- Mentionne qu'une couronne de fleurs sera déposée au nom de la municipalité lors de la cérémonie du jour du souvenir qui aura lieu à Victoriaville le samedi 10 novembre 2018.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

**Dérogation mineure : Ferme Rollère
La résolution numéro 2018-11-313**

Considérant que les lots visés sont 5 500 430 et 5 500 429 du Cadastre du Québec, situé dans la zone A-7;

Considérant que la marge avant minimale pour une ferme est de 30 m;

Considérant que le bâtiment actuel est à 25 m de la limite avant;

Considérant que l'agrandissement sera à 27 m de la limite avant;

Considérant que le *Règlement de zonage #2010-311* indique :

Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	A-1	A-2	A-3	A-4	A-5	A-6	A-7	A-8	A-9	A-10
Marge de recul avant minimale :										
• bâtiment principal	15 ⁽⁴⁾	15 ⁽⁴⁾	15 ⁽⁴⁾	15 ⁽⁴⁾	15 ⁽⁴⁾	15 ⁽⁴⁾	15 ⁽⁴⁾	15 ⁽⁴⁾	15 ⁽⁴⁾	15 ⁽⁴⁾
Marge de recul arrière minimale :										
• bâtiment principal	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Marge de recul latérale minimale :										
• bâtiment principal	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
- bâtiment isolé										
- bâtiment jumelé										
- bâtiment en rangée										
- habitation multifamiliale										

Description des renvois :

⁽⁴⁾ La marge de recul avant pour les bâtiments agricoles (grange, silo, bâtiment d'élevage, etc.) est de 30 m.

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent l'acceptation de la présente demande pour les motifs suivants :

1. Il y a eu une erreur de la Municipalité lors de l'émission du permis en 2015;
2. La construction n'a occasionné aucun préjudice;
3. L'agrandissement sera plus loin que le bâtiment actuel;
4. Les normes pour les distances séparatrices sont respectées.

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la présente demande pour les motifs énumérés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-11-314

Dérogation mineure : M. Louis De Grandpré

Considérant que le lot visé est 5 498 740 du Cadastre du Québec, situé dans la zone R-1;

Considérant que les clôtures en cour avant ne peuvent être plus hautes qu'un mètre;

Considérant que la demande concerne une clôture en cour avant d'une hauteur de 2 mètres;

Considérant que le *Règlement de zonage #2010-311* indique :

10.1 CLÔTURE ET HAIE

[...]

c) Hauteur

[...]

- Une **clôture** ou un **mur de maçonnerie** servant de clôture ne peuvent excéder 1 m dans la cour avant (à l'exception d'un lot d'angle, où la hauteur maximale est fixée à 2 m, dans la cour avant ne correspondant pas à l'entrée principale du bâtiment). Sur le reste du terrain, la hauteur maximale est fixée à 2 m.

[...]

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent l'acceptation de la présente demande pour les motifs suivants :

1. Il n'y a aucune conséquence sur la visibilité des véhicules;
2. La construction n'occasionnera aucun préjudice;
3. La clôture sera à 2.8 mètres de la limite avant.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la présente demande pour les motifs énumérés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-11-315

Dérogation mineure : Entreprise MO

Considérant que le lot visé est 5 500 015 du Cadastre du Québec, situé dans la zone C-1;

Considérant qu'une construction accessoire ne peut être plus haut que le bâtiment principal;

Considérant que le bâtiment principal a une hauteur de 20.5 pieds;

Considérant que le bâtiment accessoire aura une hauteur de 24 pieds;

Considérant que le *Règlement de zonage #2010-311* indique :

7.10 HAUTEUR

La hauteur maximale des bâtiments accessoires est établie comme suit :

- a) La hauteur maximale de tout bâtiment accessoire, rattaché ou détaché, est celle du bâtiment principal;

[...]

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent l'acceptation de la présente demande pour les motifs suivants :

1. La construction n'occasionne aucun préjudice;
2. Le bâtiment est loin de la rue et s'harmonise bien avec ceux déjà présent sur le terrain.

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la présente demande pour les motifs énumérés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Modification règlement de zonage : construction autorisée dans la zone inondable : service d'urbanisme de la MRC d'Arthabaska
La résolution numéro 2018-11-316**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu, que la municipalité de Tingwick mandate le service d'urbanisme de la MRC d'Arthabaska pour effectuer la modification du règlement de zonage en ce qui concerne certaines constructions autorisées dans la zone inondable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR MUNICIPAL

2018-11-317 Embauche de Messieurs Karel G. Nolette, Samuel Daigle et Yves Ouellette à titre de conducteur de camion de déneigement

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick embauche Messieurs Karel G. Nolette, Samuel Daigle et Yves Ouellette à titre de conducteur de camion de déneigement pour la saison hivernale 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-11-318 Demande de soumission approvisionnement en diesel pour l'année 2019

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le Gervais Ouellette et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour l'approvisionnement en diesel pour l'année 2019. Les soumissions devront être reçues avant 11h le jeudi 29 novembre 2018. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-11-319 Frais de cellulaire conducteurs camion de déneigement

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par la conseillère Ginette Chapdelaine et résolu qu'un montant de 30\$ par mois soient remboursés aux conducteurs de camion de déneigement pour l'utilisation de leur téléphone personnel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-11-320 Approbation des dépenses et de l'étude préliminaire au dossier d'entretien/aménagement du cours d'eau Desrochers : Guy Rioux

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu que la municipalité de Tingwick autorise la MRC d'Arthabaska à procéder à l'étude préliminaire du dossier d'entretien et d'aménagement du cours d'eau Desrochers au montant 3 366\$ plus les taxes applicables;

Que la municipalité s'engage à assumer les frais reliés à l'étude préliminaire (selon le mode de répartition qui sera déterminé ultérieurement) sous condition de l'acceptation préalable du conseil;

Que la MRC d'Arthabaska devra obtenir l'approbation des deux municipalités concernées, soit la Municipalité de Tingwick et la Ville de Warwick avant le dépôt de la demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✓ Monsieur Gilles Desrochers : félicitations pour le sondage d'évaluation de la municipalité et pour le travail remarquable de Madame Antoinette Crête et de Monsieur Gaston Plourde au sentier Les Pieds d'Or

ADMINISTRATION

2018-11-321

Règlement 2018-387 sur le cannabis

Considérant :

La Loi sur le cannabis (L.C. 2018, ch.16);

La Loi encadrant le cannabis, adoptée le 12 juin 2018;

Qu'il est dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer la consommation du cannabis dans une place publique;

Qu'un avis de présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine que la municipalité de Tingwick décrète ce qui suit :

Article 1 *Définitions*

Cannabis : Plante de cannabis et toute chose visée à l'annexe 1 de la *Loi sur le cannabis*, L.C. 2018, ch. 16. Sont exclues de la présente définition les choses visées à l'annexe 2 de la même loi.

Place publique : Désigne tout chemin, rue, ruelle, place ou voie publique, allée, passage, trottoir, escalier, jardin, aire de repos, piscine, aréna, patinoire, centre communautaire, terrain de tennis, piste multifonctionnelle, promenade, sentier pédestre, piste cyclable, terrain de jeux, estrade, stationnement à l'usage du public, tout lieu de rassemblement extérieur où le public a accès.

Article 2 *Titre*

Le présent règlement porte le titre de « Règlement #2018-387 concernant le cannabis »;

Article 3 *Préambule*

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci;

Article 4 *Endroits, places publiques et parcs*

Il est interdit à toute personne dans un endroit public, dans une place publique ou dans un parc de consommer du cannabis. Est présumée consommer du cannabis toute personne qui tient en main un accessoire pouvant servir à consommer du cannabis, notamment les papiers à rouler ou les feuilles d'enveloppe, les porte-cigarettes, les pipes, les pipes à eau, les bongs ou les vaporisateurs.

Article 5 *Application du règlement*

La Sûreté du Québec est responsable de l'application du présent règlement.

Article 6 *Pénalité*

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement, commet une

infraction et est passible, selon le cas, des amendes suivantes :

- 6.1 une amende d'au moins cent dollars (100,00 \$) et d'au plus trois cents dollars (300,00 \$) et les frais;
- 6.2 pour toute infraction subséquente en cas de récidive, d'une amende d'au moins deux cents dollars (200,00 \$) et d'au plus mille dollars (1 000,00 \$) et les frais.

Article 7 *Entrée en vigueur*

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Ginette Chapdelaine et résolu que la Municipalité de Tingwick adopte le Règlement 2018-387 sur le Cannabis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-11-322

Souper des Fêtes des employés

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise les dépenses pour le souper des Fêtes des employés qui aura lieu le 30 novembre 2018 au Pavillon Armand-Rousseau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-11-323

Bon d'achat retraite Rita Lafontaine

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyé par la conseillère Ginette Chapdelaine et résolu que la Municipalité de Tingwick remettre un bon d'achat d'une valeur de 75\$ à Madame Rita Lafontaine pour la remercier de l'excellent travail accompli au sein de la Municipalité de Tingwick à titre de secrétaire réceptionniste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-11-324

Location de salle gratuite : organismes à but non lucratif de Tingwick : année 2019

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick offre gratuitement, les locations de salles aux organismes de la municipalité de Tingwick et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-11-325

Avis de motion : Règlement #2018-388 déterminant le salaire des élus

Le conseiller, Ghislain Gagnon donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #2018-328 déterminant le salaire des élus.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Présentation du Règlement #2018-388 déterminant le salaire des élus municipaux et abrogeant le règlement #2017-361

Le conseiller Ghislain Gagnon présente le projet du règlement.

À compter du 1^{er} janvier de l'an 2019 le montant de la rémunération annuelle versée aux élus municipaux, pour les services qu'ils rendent à la municipalité pour et pour les dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction, est établi comme suit :

- Le maire recevra la somme annuelle de 11 808.74\$ dont 7 872.50\$ à titre de salaire et 3 936.24\$ en compensation pour dépenses inhérentes à sa fonction.
- Chaque conseiller recevra la somme annuelle de 4 034.71\$ dont 2 689.80\$ à titre de salaire et 1 344.91\$ en compensation pour les dépenses inhérentes à leur fonction.
- Que les réunions supplémentaires à la réunion ordinaire soient défrayées à 60\$ par réunion en salaire.

À chaque 1^{er} janvier de chaque année ces montants seront bonifiés de 2.5%

2018-11-326

Modification résolution numéro 2018-07-205 « offre d'achat lot 5 500 959 rue Cayouette : Madame Marie-Pier Martineau » changement d'acheteur pour M. Simon Martineau

Considérant que Madame Marie-Pier Martineau a renoncé par écrit à l'achat du lot 5 500 959 rue Cayouette;

Considérant que Madame Martineau était la seule à avoir déposé une offre d'achat pour ce lot;

Considérant que Monsieur Simon Martineau a offert d'acheter le lot 5 500 959 rue Cayouette aux mêmes conditions que Madame Martineau;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Gagnon, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick modifie la résolution numéro 2018-07-205 en remplaçant le nom de Madame Marie-Pier Martineau par celui de Monsieur Simon Martineau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-11-327

Demande de soumission ramonage de cheminées

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la municipalité de Tingwick demande des soumissions pour le ramonage de cheminée pour l'année 2019. Les soumissions seront ouvertes à ou vers 11h jeudi le 29 novembre 2018. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-11-328

Fermeture du bureau administratif pour la période des Fêtes du 21 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que le bureau administratif soit fermé pour la période des Fêtes du 21 décembre 2018 au 4 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-11-329

Agence de recouvrement : Ferme des P'tits Bateaux et Stéphane Ross

Considérant que la municipalité a émis des factures à la Ferme des P'tits Bateaux pour la location d'un terrain situé au 1272, chemin Craig à Tingwick;

Considérant que la municipalité a émis une facture à Monsieur Stéphane Ross pour des frais de vidange de fosse septique;

Considérant qu'un avis de courtoisie a été envoyé et qu'un second avis a été envoyé par courrier enregistré;

Considérant que ces factures n'ont toujours pas été acquittées à ce jour;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu de transmettre les dossiers de Ferme des P'tits Bateaux et de Monsieur Stéphane Ross à une compagnie de recouvrement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Association régionale de Loisir pour Personnes Handicapées du Centre-du-Québec : demande d'aide financière

Le conseil prend connaissance de la demande sans y donner suite.

2018-11-330

HB Archiviste : gestion de documents et des archives 2019 : 1 068.64\$ plus taxes

Il est proposé par la conseillère Ginette Chapdelaine, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de service de HB Archiviste au montant de 1 068.64\$ plus les taxes applicables, pour effectuer la gestion des documents et des archives 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Agri-Ressources Arthabaska-Érable : demande de participation financière

Ce sujet est reporté à la séance de décembre.

2018-11-331

Adhésion SIUCQ pour l'année 2019

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu que la Municipalité de Tingwick renouvelle son adhésion au Service d'intervention d'urgence Centre du Québec pour l'année 2019 pour un montant total de 1.10\$ par habitant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-11-332

Loisirs collectifs des Montagnes : changement de la municipalité gestionnaire du projet

CONSIDÉRANT la formation par les municipalités de Tingwick, Saint-Rémi-de-Tingwick, Notre-Dame-de-Ham, Ham-Nord et Chesterville d'un projet de loisirs collectifs appelé « Loisirs Collectifs des Montagnes » visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chesterville a été désignée l'organisme responsable du projet mais que celle-ci désire maintenant déléguer cette responsabilité;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Ham-Nord se porte volontaire à reprendre la relève et à occuper la responsabilité en tant que gestionnaire du projet des « Loisirs Collectifs des Montagnes »;

CONSIDÉRANT que les 5 municipalités participantes au projet des « Loisirs Collectifs des Montagnes » se sont concertées et sont en accord à ce que la gestion du projet soit transférée à la municipalité du Canton de Ham-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Pierre Lessard il est résolu que la municipalité de Tingwick accepte de désigner la municipalité du Canton de Ham-Nord à titre de gestionnaire du projet des « Loisirs Collectifs des Montagnes ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-11-333

Partenaires 12-18 Arthabaska : contribution 2019 : 3 686.80\$

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick renouvelle sa contribution financière à Partenaire 12-18 pour l'année 2019 au montant de 3 686.80\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable : demande d'aide financière 2019 : 250\$

La résolution numéro 2018-11-334

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de verser une contribution financière de 250\$ au Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-11-335

Projet de fabrication de lanternes élèves de l'école Saint-Cœur-de-Marie : 225\$

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la municipalité de Tingwick participe financièrement et conjointement avec l'école Saint-Cœur-de-Marie pour la somme de 225\$ chacun au projet de fabrication de lanternes de Noël par les enfants de l'école Saint-Cœur-de-Marie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-11-336

Participation Trio étudiant Desjardins pour l'emploi 2019 : 1 500\$

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que la Municipalité de Tingwick participe au programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi pour l'année 2019 en remettant la somme de 1 500\$ au Carrefour jeunesse-emploi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-11-337

Formation ADMQ « Dans la foulée de l'adoption des projets de loi 122, 155 et 108 » : 21 novembre à Drummondville : 307\$

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que la municipalité de Tingwick autorise la directrice générale, Chantale Ramsay à participer à la formation de l'ADMQ « Dans la foulée de l'adoption des projets de loi 122, 155 et 108 » pour la somme de 307\$. Les frais inhérents lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-11-338

Approbation de la participation de la conseillère, Ginette Chapdelaine à la rencontre d'automne du réseau biblio le 20 octobre 2018 : frais d'inscription de 34.49\$

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que la municipalité de Tingwick approuve les dépenses d'inscription de 34.49\$ de la conseillère Ginette Chapdelaine pour sa participation à la rencontre d'automne du réseau biblio. Les frais inhérents lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-11-339

Modification demande au FDT : pancartes directionnelles

CONSIDÉRANT qu'une demande a été transmise au Fond de développement des Territoires pour l'achat et l'installation de pancartes directionnelles et de lettrage 3D;

CONSIDÉRANT qu'un soumissionnaire a fait une erreur lors de l'évaluation de sa soumission et que celle-ci a un impact direct sur le montant demandé au FDT.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu que la municipalité de Tingwick modifie le montant de sa demande au Fond de développement des territoires pour

le projet d'achat et d'installation de pancartes directionnelles et de lettrage 3D.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Demande d'aide financière : Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
La résolution numéro 2018-11-340

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel; Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Tingwick désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Tingwick prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Arthabaska en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-11-341

Achat unité de recyclage pour la salle paroissiale et le Pavillon Armand-Rousseau : 1 058\$ l'unité

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la municipalité de Tingwick effectue l'achat d'une unité de recyclage pour la salle paroissiale et d'une unité de recyclage pour le Pavillon Armand-Rousseau au coût de 1 058\$ chacune.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-11-342

Journée mondiale de l'enfance et la Grande semaine des tout-petits

ATTENDU QUE depuis plus de 60 ans, le 20 novembre marque la Journée mondiale de l'enfance et que c'est pour célébrer que se tient la Grande semaine des tout-petits. Celle-ci représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la petite enfance et de mobiliser l'ensemble de la société;

ATTENDU QUE la Grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour que les enfants développent leur plein potentiel;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska est accréditée MRC Amie des enfants (MAE);

ATTENDU QUE la municipalité de Tingwick entend devenir Municipalité amie des enfants (MAE) au cours des prochains mois;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se joindre à ce mouvement et que les tout-petits du Québec représentent l'avenir de notre société et attendu que la Grande semaine des tout-petits constitue un contexte idéal pour mobiliser l'ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu :

QUE la municipalité de Tingwick signifie son appui au mouvement, s'engage à soutenir le développement des enfants et à appuyer les familles de son territoire.

2018-11-343

Nomination personnes désignées à l'application des règlements # 2010-310, 2010-311, 2010-312, 2010-313, 2010-314 et 2010-315

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que la municipalité de Tingwick nomme M. Éric Ouellette et Madame Diane Beauchesne personnes désignées pour l'application des règlements # 2010-310, 2010-311, 2010-312, 2010-313, 2010-314 et 2010-315.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-11-344

Achat de poinsettias : Fondation CLSC Suzor-Côté

Il est proposé par la conseillère Ginette Chapdelaine, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la municipalité de Tingwick achète 2 poinsettias de 4 pouces au profit de la Fondation Suzor-Côté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Des questions sont posées sur les sujets suivants : Règlement sur le salaire des élus, changement d'acheteur pour l'offre d'achat du lot 5 500 959, bris de l'enseigne électronique et diffusion des messages sur l'enseigne électronique.

2018-11-345

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la présente séance soit levée. (19h45)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%%

Chantale Ramsay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Réal Fortin
Maire

%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2018-11-312, 2018-11-316, 2018-11-317, 2018-11-318, 2018-11-319, 2018-11-320, 2018-11-322, 2018-11-323, 2018-11-324, 2018-11-327, 2018-11-329, 2018-11-330, 2018-11-331, 2018-11-333, 2018-11-334, 2018-11-335, 2018-11-336, 2018-11-337, 2018-11-338, 2018-11-339, 2018-11-340, 2018-11-341 et 2018-11-344.

**Chantale Ramsay
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%